

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 mars 2023****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 1
Élus présents : 27	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 1

**16/2023 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS 2023**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé la création d'emplois 2023 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces créations feront l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2023 ainsi qu'au Budget Primitif 2023.

A l'issu des procédures de recrutement, les postes non pourvus seront supprimés.

**Le Conseil Municipal,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;**

**VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;**

**VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**

**VU le Budget Primitif 2023 ;**

**VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 mars 2023 ;**

**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- **De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe.**
- **D'inscrire les emplois créés au tableau des effectifs 2023 ;**

**PRECISE**

- *Que les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2023.*

**AUTORISE**

- *Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme*

Souffelweyersheim, le 29 mars 2023



Le Secrétaire de séance

Handwritten signature of Daniel Maenner in blue ink.

Daniel MAENNER



Le Maire

Handwritten signature of Pierre Perrin in blue ink.

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 29 MARS 2023